

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-038035-099

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre commerciale)

Montréal, le 29 avril 2010
En Présence de l'Honorable juge Robert Mongeon

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS
AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES, L.R.C.
(1985), CH. C-36, EN SA VERSION MODIFIÉE**

LES INDUSTRIES SHOW CANADA INC.

-et-

LES INDUSTRIES SHOW CANADA (US) INC.

-et-

3665658 CANADA INC.

Débitrices-Requérantes

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Contrôleur

ORDONNANCE

CONSIDÉRANT que les Débitrices-Requérantes ont présenté une Requête en prorogation de l'ordonnance initiale et de la date de cessation de la suspension datée du 28 avril 2010 (la « Requête »);

CONSIDÉRANT les allégations de la Requête;

CONSIDÉRANT les représentations des procureurs des Débitrices-Requérantes faites séance tenante;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la Requête;

DÉCLARE valables et suffisantes les significations faites et le préavis donné de la présentation de la Requête;

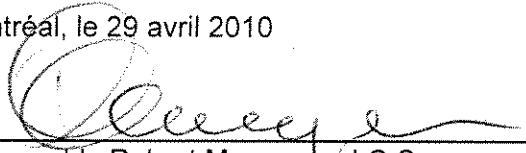
PROROGE la Date de cessation de la suspension des procédures (telle que définie dans l'Ordonnance Initiale) jusqu'au 25 juin 2010;

RECONDUIT l'Ordonnance Initiale émise par le Tribunal le 16 décembre 2009 (avec adaptations nécessaires, le cas échéant) jusqu'au 25 juin 2010;

ORDONNE l'exécution provisoire de la présente Ordonnance nonobstant appel et sans qu'il soit nécessaire de fournir quelque garantie que ce soit;

LE TOUT sans frais.

Montréal, le 29 avril 2010


L'Honorable Robert Mongeon, J.C.S.

COPIE CONFORME


Trellier adjoint